

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

—
Direction générale
de la gendarmerie nationale
—

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 8 septembre 2021
portant création de la maison de protection des familles de la Creuse**

NOR : INTJ2122467A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La maison de protection des familles de la Creuse est créée à compter du 1^{er} octobre 2021.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 septembre 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le général,
sous-directeur de l'organisation et des effectifs,
H. Charvet